

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1972

6 juillet 2016

SOMMAIRE

Aperam	94625	ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.	94640
EO III Italy Investments S.à r.l.	94630	Publity ABC Tower	94642
Fambeck Luxco S.à r.l.	94626	S2A Investment S.à r.l.	94648
Filton South Investments S.à r.l.	94630	Safindi Re S.A.	94647
Fondation Luxembourg Air Rescue	94632	Samsonite International S.A.	94647
FRHI Hotels & Resorts S.à r.l.	94636	SDS Capital S.A.	94647
GL Europe Sheffield 1 S.à r.l.	94636	Selectum Stock Picking Fund	94647
Greenlake Immobilier S.A.	94637	Star Check S.A.	94648
Herculean CC S.à r.l.	94610	Sweeper Capital 1 S.à r.l.	94648
Immowest Lux VIII S.à r.l.	94637	Sweeper Capital 2 S.à r.l.	94648
Immowest Lux VII Sàrl	94637	Teal Darlaston S.à r.l.	94651
Interpack S.A.	94624	Teal New Corby S.à.r.l.	94651
Maâ-Oui	94624	Teal New Darlaston S.à.r.l.	94652
Master Murabaha S.à r.l.	94656	Teal New Doncaster S.à.r.l.	94652
MB WASSERBILLIG	94624	Teal New Glasshoughton S.à.r.l.	94652
New Dawn EPP Issuer Co S.A.	94638	Trimax Environnement S.A.	94653
New Dawn MEP Holdco Sàrl	94638	T T 1 Lux	94648
OCM Luxembourg Desert Sky Holdings S.à r.l.	94639	Vahina	94653
OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.	94638	Vahina	94654
Orange Investment S.à r.l.	94639	Vam Funds (Lux)	94654
O.S.S. 117	94638	Vintage Investment Holdings S.A.	94653
Perpetuum SICAV-FIS, S.A.	94639	Vinum Petri S.à r.l.	94655
PowerTech S.à r.l.	94639	Wallis Properties S.à r.l.	94655
Privée Select	94625	Walux Bioenergy	94655
Pro Fonds (Lux)	94640	Warburg Invest Luxembourg S.A.	94656
		Waren S.A.	94656

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 947.357,09.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of the month of March,
Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Herculean CC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 157.507 and having a share capital of nine hundred forty-seven thousand three hundred fifty-seven Euro nine cents (EUR 947,357.09) (the Company). The Company has been incorporated on December 10, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 313 on February 16, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2911 on October 14, 2014.

There appeared:

EMT 2 HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 95, Wigmore Street, W1U 1FB London under company number 9907744,

here represented by Mrs. Virginie Pierru, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal;

(hereinafter the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Removal of the classification of the shares issued by the Company and forming the entire share capital of the Company as well as the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company (the Articles), as amended pursuant to items three (3) and four (4) below (the Amended and Restated Articles);

2. Denomination of the current class A1 shares, class B1 shares, class C1 shares, class D1 shares, class E1 shares, class F1 shares and preferred shares each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) into ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) (the Ordinary Shares);

3. Amendment of the corporate objects of the Company which shall henceforth read as follows:

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

4. Creation of two categories of managers being (i) category A managers and (ii) category B managers;
5. Subsequent full restatement of the Articles and renumbering of the articles accordingly;
6. Designation of the current managers being Mr. Antoine Clauzel, Mr. François Bourgon and Mr. Charles Arthur Noall as category B managers with immediate effect;
7. Appointment of Mr. Davy Beaucé and Mrs. Daphné Charbonnet as new category A managers, with immediate effect;
8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the removal of all the classes of shares and creation of the Ordinary Shares in the register of shareholders of the Company; and
9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to remove the classification of the shares issued by the Company and forming the entire share capital of the Company as well as the rights and obligations as set out in the Amended and Restated Articles.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to rename the current class A1 shares, class B1 shares, class C1 shares, class D1 shares, class E1 shares, class F1 shares and preferred shares each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) into Ordinary Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate objects of the Company which shall henceforth read as follows:

“The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

Forth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to create two categories of managers being (i) category A managers and (ii) category B managers.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles and to renumber the articles accordingly so that they shall be the following:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Herculean CC S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one cent (EUR 0.01) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Herculean CC S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at nine hundred forty-seven thousand three hundred fifty-seven Euro nine cents (EUR 947,357.09), represented by ninety-four million seven hundred thirty-five thousand seven hundred and nine (94,735,709) Shares all in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 4 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one category A Managers and one category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.”

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to designate the current managers being Mr. Antoine Clauzel, Mr. François Bourgon and Mr. Charles Arthur Noall as category B managers with immediate effect.

Seventh Resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as new category A managers, with immediate effect:

- a) Mr. Davy Beaucé, born on December 30, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b) Mrs. Daphné Charbonnet, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Eighth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the removal of all the classes of shares and creation of the Ordinary Shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenu

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Herculean CC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) sous le numéro B 157.507 ayant un capital social de neuf cent quarante-sept mille trois cent cinquante-sept Euros neuf cents (EUR 947.357,09) (la Société). La Société a été constituée le 10 décembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 le 16 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 août 2014 par un acte de Maître François Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2911 le 14 octobre 2014.

A comparu:

EMT 2 HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 95 Wigmore Streetm W1U 1FB Londres, et enregistrée sous le numéro 9907744,

ici représentée par Mme Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(ci-après l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de l'Associé Unique et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la classification des parts sociales émises par la Société et formant l'intégralité du capital social de la Société ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (les Statuts), tel que modifiés conformément aux points trois (3) et quatre (4) ci-dessous (les Statuts Modifiés et Refondus);

2. Dénomination des catégories actuelles de parts sociales A1, parts sociale B1, parts sociales C2, parts sociales D1, parts sociales E1, parts sociales F1 et parts sociales de préférence, chaque parts sociales de chaque classe ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune en parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale (EUR 0,01) (les Parts Sociales Ordinaires);

3. Modification de l'objet social de la Société, lequel aura la teneur ci-dessous:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

4. Création de deux catégories de gérants, (i) les gérants de catégorie A et (ii) les gérants de catégorie B;

5. Modification et refonte subséquente des Statuts et renumérotation des articles à cet effet;

6. Désignation des gérants actuels étant Mr. Antoine Clauzel, Mr. François Bourgon et Mr. Charles Arthur Noall en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat;

7. Nomination de Mr. Davy Beaucé et Mme Daphné Charbonnet en qualité de gérants de catégorie A avec effet immédiat;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à gérant de la société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la suppression de toutes les classes de parts sociales et de la création des Parts Sociales Ordinaires dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

I. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide de supprimer la classification des parts sociales émises par la Société et formant l'intégralité du capital social de la Société ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, tel que modifiés conformément aux Statuts Modifiés et Refondus.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide de renommer les catégories actuelles de parts sociales A1, parts sociale B1, parts sociales C2, parts sociales D1, parts sociales E1, parts sociales F1 et parts sociales de préférence, chaque part sociale de chaque classe ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune en Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale (EUR 0,01).

Troisième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société, lequel aura la teneur ci-dessous:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants, (i) les gérants de catégorie A et (ii) les gérants de catégorie B.

Cinquième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'intégralité des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil Gérants	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Herculean CC S.à r.l.
Statuts	tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «Herculean CC S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est neuf cent quarante-sept-mille trois cent cinquante-sept Euros neuf cents (EUR 947.357, 09), représenté par quatre-vingt-quatorze million sept cent trente-cinq mille sept cent neuf (94.735.709) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire (s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s). Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.»

Sixième Résolution:

L'Associé Unique décide de désigner les gérants actuels de la Société, Mr. Antoine Clauzel, Mr. François Bourgon et Mr. Charles Arthur Noall en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat.

Septième Résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, en qualité de gérants de catégorie A, avec effet immédiat:

- a) Mr. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

b) Mme Daphné Charbonnet, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Huitième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la suppression de toutes les classes de parts sociales et de la création des Parts Sociales Ordinaires dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Rédange-sur-Attert, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 24 mars 2016. Relation: DAC/2016/4733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016093287/801.

(160062299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

MB WASSERBILLIG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6601 Wasserbillig, Aire de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 157.258.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096983/9.

(160067005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Maâ-Oui, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Août 2015

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes en place jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017, à savoir:

Madame Françoise FIALKOWSKI demeurant 9, rue Gustave Flaubert, F-14460 COLOMBELLES

Référence de publication: 2016096975/11.

(160067204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Interpack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2015, tenue au siège de la société

Reconduction des mandats des Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021, à savoir:

- Monsieur Jean-François HARPES, né le 22/04/1966 à Luxembourg et demeurant au 71, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Noël BEMER, 24/12/1955 à Algrange (France) et demeurant au 10, rue Robert Schuman, F-57330 Kanfen,

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-21 46 Luxembourg,

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971, résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-21 46 Luxembourg,

- Monsieur Abdel Wahab ABU JAHRUR, né le 24/08/1979 à Virton, demeurant au 148 rue de Longuyon, B-6760 Grandcourt (Belgique),

- Monsieur Bruno PAPAZIAN, né le 11/11/1969 à Montbéliard (France), résidant au 92 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange,

- Monsieur Bernard CITROËN, né le 31/08/1958 à Bayonne (France), résidant au 5 montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg.

Le mandat du Réviseur d'entreprises, à savoir GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. ayant son siège social au 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B43298, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERPACK S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016102178/30.

(160073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Privée Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 186.178.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 avril 2016:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2017:

* Monsieur Edward de BURLET, Administrateur

* Monsieur Raymond GLODE, Administrateur

* Monsieur Richard GODDARD, Administrateur

- de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2016097041/19.

(160066709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Lakshmi N. Mittal, avec adresse professionnelle 24-26 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Duché de Luxembourg, pour une durée de trois ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Romain Bausch, avec adresse professionnelle 12 C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Duché de Luxembourg, pour une durée de trois ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Madame Kathryn A. Matthews, avec adresse professionnelle 12 C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Duché de Luxembourg, pour une durée de trois ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Aditya Mittal, avec adresse professionnelle 24-26 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Duché de Luxembourg, pour une durée de trois ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2014 a décidé de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Joseph GREENWELL faite par décision du Conseil d'Administration d'APERAM en date du 24 mai 2013. Le mandat de Monsieur Joseph GREENFIELD, avec adresse professionnelle 12 C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Duché de Luxembourg, comme membre du conseil d'Administration d'APERAM, pour une durée de trois ans viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a décidé de nommer Deloitte Audit société à responsabilité limitée, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour examiner les Comptes Annuels de la Société-Mère et les Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clôturé à cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2015.

Référence de publication: 2016105558/35.

(160077851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Fambeck Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 374.854.739,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.539.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(the "Shareholders").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of two proxies given under private seal,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal and Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, are the Shareholders of Fambeck Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 190539, incorporated by a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-3269, on 6 November 2014, page 156890, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Hellinckx on 9 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-3018, on 4 November 2015, page 144830 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of thirteen million US Dollars (USD 13,000,000.-) by the issuance of thirteen million (13,000,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of six hundred and fifty thousand (650,000) new issued shares by Ms Maria De Jesus Dora Legorreta Santos by contribution in cash;

3. Subscription and payment of twelve million three hundred and fifty thousand (12,350,000) new issued shares by Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal by contribution in cash;

4. Approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares,

5. Proxies,

6. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders unanimously DECIDE to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty million US Dollars (USD 13,000,000.-) by the issuance of thirty million (13.000.000) shares with a par value of USD 1.- (USD 1.-) each, each share vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Regis Galiotto, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholders by virtue of two proxies given under private seal, which will remain attached to the present deed.

1. Ms Maria De Jesus Dora Legorreta Santos DECIDES to subscribe for and fully pay six hundred and fifty thousand (650,000) shares, i.e. sixty five thousand (65,000) shares of each class of shares, each share having a par value of USD 1.- (USD 1.-), for a total amount of six hundred and fifty thousand US Dollars (USD 650,000.-) by a contribution in cash,

2. Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal (the "Second Shareholder") DECIDES to subscribe for and fully pay twelve million three hundred and fifty thousand (12,350,000) shares, i.e. one million two hundred and thirty five thousand (1,235,000) shares of each class of shares, each share having a par value of USD 1.- (USD 1.-), for a total amount of twelve million three hundred and fifty thousand (12,350,000) by a contribution in cash,

so that the amount of thirty five million US Dollars (USD 13,000,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions in cash being fully carried out, the Shareholders unanimously DECIDE to amend article 6.1. of the Articles to read as follows:

“ **6.1.** The issued corporate capital is set at three hundred sixty one million eight hundred fifty-four thousand seven hundred thirty nine US Dollars (USD 374,854,739.-) divided into:

- Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and eighty two (37,485,482) Class A shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class B Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class C Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class D Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class E Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class F Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class G Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class H Shares,
 - Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class I Shares,
- and
- Thirty seven million four hundred eighty five thousand four hundred and seventy three (37,485,473) Class J Shares.

Each share with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about five thousand four hundred Euros (5,400.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept février,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique

Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant à Guillermo Gonzalez Camarena 800- Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(les «Associés»),

Dûment représentés par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparants et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que M. Juan Francisco Beckmann Vidal et Mme Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sont les Associés de la Société à responsabilité limitée Fambeck Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190539, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 10 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-3269 du 6 novembre 2014, page 156890 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-3018 du 4 novembre 2015, page 144830 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize millions Dollars Américains (USD 13.000.000,-) par l'émission de treize millions (13.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et paiement de six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales par Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, par un apport en espèce;

3. Souscription et libération de douze millions trois cent cinquante mille (12.350.000) nouvelles parts sociales par Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, par un apport en espèce;

4. Approbation de la modification des statuts pour refléter l'émission des nouvelles parts sociales;

5. Procurations; et

6. Divers.

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions dollars américains (USD 13.000.000,-) par l'émission de treize millions (13.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chaque part ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu aux présentes Mr. Régis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial des Associés, en vertu de deux procurations données sous seing privé, qui resteront annexées aux présentes.

1 Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos a déclaré souscrire et payer en totalité six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales, composées de soixante-cinq mille (65.000) parts sociales de chaque classe, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et paiement en espèce de six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales pour un montant total de six cent cinquante mille Dollars Américains (USD 650.000,-).

2 Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal a déclaré souscrire et payer en totalité douze millions trois cent cinquante mille (12.350.000) nouvelles parts sociales, composées de un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales de chaque classe, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et paiement en espèce des totalité douze millions trois cent cinquante mille (12.350.000) nouvelles parts sociales pour un montant total de totalité douze millions trois cent cinquante mille Dollars Américains (USD 12.350.000,-).

De sorte que la somme de treize million Dollars Américains (USD 13.000.000,-) se trouve à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire par un certificat de blocage délivré par la banque.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, les apports en espèce ayant été accomplis, les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quatorze millions huit cent cinquante-quatre mille sept cent trente-neuf Dollars Américains (USD 374.854.739,-) divisé en:

- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux (37,485,482) parts sociales de classe A,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe B,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe C,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe D,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe E,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe F,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe G,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe H,
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe I, et
- trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize (37,485,473) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.

Quatrième résolution

Les Associés DÉCIDENT à l'unanimité d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à cinq mille quatre cents Euros (5.400.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le nom, le prénom, l'état civil et l'adresse sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6132. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101024/198.

(160072212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

**EO III Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Filton South Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.324,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.621.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty second of April,
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

EO III Master Holding S.à r.l., being a limited liability company incorporated under the legal form of a Société à responsabilité limitée having its registered address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 189340, (the Appearing Party or the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Senningerberg on 22 April 2016,

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of Filton South Investments S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 195621, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1222 on 11 May 2015; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 May 2015 published in the Mémorial C number 1840 on 23 July 2015.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole member decides to change the name of the Company into EO III Italy Investments S.à r.l.

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the first article of the Articles of Association so that it will read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name EO III Italy Investments S.à r.l. (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on Sociétés à responsabilité limitée.”

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from British Pounds (GBP) into Euro (EUR) at the exchange rate, as it was fixed by the European Central Bank on 19 April 2016, at GBP 1.- = EUR 1.2662 (the Conversion of Currency).

The share capital of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) now amounts to twenty five thousand three hundred and twenty four euros (EUR 25,324.-).

The sole shareholder therefore decides to cancel the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and to replace them by twenty five thousand three hundred and twenty four (25,324) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder decides to subsequently amend article 5 of the Article of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twenty five thousand three hundred and twenty four euros (EUR 25,324.-) represented by twenty five thousand three hundred and twenty four (25,324) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-deux avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A COMPARU

EO III Master Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 189340, (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Senningerberg en date du 22 avril 2016,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée Filton South Investments S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 195621 constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1222 du 11 mai 2015; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2015 publié au Mémorial C numéro 1840 du 23 juillet 2015.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en EO III Italy Investments S.à r.l.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EO III Italy Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de Livres Sterling (GBP) en Euro (EUR) au taux de conversion fixé le 19 avril 2016 par la Banque Centrale Européenne à GBP 1,- = EUR 1.2662 (le Changement de Devise).

Le capital social de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) s'élève désormais à vingt-cinq mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 25.324,-).

L'associé unique décide donc d'annuler les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune existantes et de les remplacer par vingt-cinq mille trois cent vingt-quatre (25.324) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la modification subséquente de l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 25.324,-) représenté par vingt-cinq mille trois cent vingt-quatre (25.324) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 25 avril 2016. Relation: DAC/2016/6056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101026/126.

(160072081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Fondation Luxembourg Air Rescue, Fondation.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg G 24.

Comptes annuels révisés au 31 décembre 2015

Bilan au 31 décembre 2015

A. ACTIF	Note(s)	2015 EUR	2014 EUR
C. ACTIF IMMOBILISE			
II. Immobilisations corporelles	3		
2. Installations techniques et machines		1.421.953	1.790.032
Total des immobilisations corporelles		<u>1.421.953</u>	<u>1.790.032</u>
Total de l'actif immobilisé		1.421.953	1.790.032
D. ACTIF CIRCULANT			
II Créances			
4. Autres créances		1.765	3.849
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		810.825	951.525
Total de l'actif circulant		<u>812.590</u>	<u>955.374</u>
TOTAL DE L'ACTIF		2.234.543	2.745.406
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES			
I. Fonds social	4	2.740.748	3.551.065
VI. Résultat de l'exercice		-511.692	-810.317
Total des capitaux propres		<u>2.229.056</u>	<u>2.740.748</u>
D. DETTES NON SUBORDONNEES			
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
a) Dettes Fiscales		3.029	0
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		<u>0</u>	<u>0</u>
9. Autres dettes		3.029	0
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>2.458</u>	<u>4.658</u>
Total des dettes non subordonnées		<u>2.458</u>	<u>4.658</u>
TOTAL DU PASSIF		2.234.543	2.745.406

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2015

A. CHARGES	Note(s)	2015 EUR	2014 EUR
2. Autres charges externes		39.981	71.857
3. Frais de personnel			
c) Autres charges sociales		49	0
Total frais de personnel		49	0
4. Corrections de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		388.928	382.580
5. Autres charges d'exploitation	5	600.000	900.000
8. Intérêts et charges assimilées		171	85
12. Profit de l'exercice		0	0
Total des charges		1.029.129	1.354.522
B. PRODUITS			
5. Autres produits d'exploitation	6	515.348	541.183
8. Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers	7	2.089	3.022
12. Pertes de l'exercice		511.692	810.317
Total des produits		1.029.129	1.354.522

Les notes figurent en annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 1. Généralités. La FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE (ci-après «la Fondation») a été constituée sous la dénomination de «LUXEMBURGER RETTUNGSFLUGWACHT», à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1989.

La durée de la Fondation est illimitée. La Fondation a son siège à Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

La Fondation poursuit des activités philanthropiques et humanitaires dans le but d'aider à sauver la vie humaine et la santé de toute personne se trouvant en situation d'urgence médicale au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Afin d'accomplir ce but, la Fondation contribue notamment à l'amélioration des services d'urgence par le biais de la mise à disposition de moyens matériels et financiers à des organisations humanitaires actives dans ce domaine. La Fondation contribue encore à la promotion et à la réalisation d'actions concrètes d'amélioration de l'aide d'urgence, et plus particulièrement dans les domaines du sauvetage aérien, de l'assistance par voie aérienne et des transports sanitaires aériens. La Fondation organise et soutient également de manière active des actions et formations visant à améliorer les services offerts aux populations cibles en matière d'aide d'urgences ou d'aides en cas de catastrophes.

La Fondation mettra son expérience, son équipement et son personnel à la disposition de toute personne qui se trouve en danger, indépendamment de ses croyances, appartenance politique, nationalité, position sociale ou situation financière.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR).

Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des postes en devise

La Fondation tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan: 31.12.2015

Les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, elles sont enregistrées au cours de change historique.

Les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale, ainsi que pour toute créance supérieure à un an.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

Les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, elles sont enregistrées au cours de change historique.

Les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale, ainsi que pour toute créance supérieure à un an.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

Note 3. Evolution des immobilisations corporelles.

	Valeur d'acquisition au 01/01/15	Valeurs d'acquisition		Valeur d'acquisition au 31/12/15
		Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques et machines	5.096.931	20.849	0	5.117.780
TOTAL	5.096.931	20.849	0	5.117.780
Correction de valeur				
	Cumul des corrections de valeurs au 01/01/15	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumuls des corrections de valeurs au 31/12/15
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques et machines	(3.306.899)	(388.928)		(3.695.827)
TOTAL	(3.306.899)	(388.928)	0	(3.695.827)
Valeurs nettes				
		Valeur nette au 01/01/15	Valeur nette au 31/12/15	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Installations techniques et machines	1.790.032	1.421.953
TOTAL	1.790.032	1.421.953

Note 4. Fonds social. Les deux membres fondateurs avaient collecté une dotation initiale d'un montant total de EUR 2.974,12 qui a été mis à la disposition de la Fondation. Le Fonds social reprend également les résultats des exercices précédents.

Note 5. Autres charges d'exploitation. Les autres charges d'exploitation de EUR 600.000 correspondent à la participation de la Fondation Air Rescue au financement du projet immobilier LAR au Findel sous la forme d'une donation à fonds perdu.

Note 6. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent essentiellement de dons.

Note 7. Autres intérêts et produits financiers. Pour l'exercice 2015, cette rubrique d'un solde de EUR 2.089 (2014: EUR 3.022) comprend essentiellement des intérêts sur dépôts à terme ainsi que des gains de change.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par la Direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation Luxembourg Air Rescue, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Fondation Luxembourg Air Rescue au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Werner Weynand

Budget 2016

Libellé Compte	P&L	
	Jan-Dec 2015	Budget V1 2016 CA 2016-1
Dons	410.407 €	350.000 €
Dons> 12.500 EUR et legs	104.938 €	20.000 €
Intérêts et recettes assimilées	1.473 €	1.000 €

Autres Recettes	0	0
Recettes exceptionnelles	4	0
Total des recettes	516.822 €	371.000€
Prise en charge des frais des projets (bâtiment)	-600.000 €	0 €
Charges administratives y compris Honoraires	-37.747 €	-47.340 €
Marketing	-1.790 €	-35.000 €
Corrections de valeur sur actif immobilisé	-388.928 €	-452.000 €
Intérêts et dépenses assimilées	0 €	-1.000 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	0 €
Total des dépenses	-1.028.514 €	-535.340 €
Résultat net (=Recettes - Dépenses)	-511.692 €	-164.340 €
Résultat avant amortissements (EBITDA)	-124.237 €	287.660 €

Investissements

Libellé	P&L	Budget
	Jan-Dec 2015	V1 2016 CA 2016-1
Q.3. Achat d'équipement (médical; loose equipment)	-20.849€	-230.000 €
Q.4. Achat d'un équipement (médical; fixed equipment)	0 €	0 €
Q.5. Ambulance	0 €	0 €
Total des investissements	-20.849 €	-230.000 €
Total lease / loan		
Total CASHFLOW	-145.086 €	57.660 €

Référence de publication: 2016101028/221.

(160072318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

FRHI Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101051/9.

(160071906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

GL Europe Sheffield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 179.682.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 avril 2016

La démission de M. Richard Stabinsky entant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 29 avril 2016.

La démission de M. Tom Larkin entant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 29 avril 2016.

La démission de M. Henry Saavedra entant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 29 avril 2016.

La démission de M. Jorrit Crompvoets entant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 29 avril 2016.

La démission de M. Ramon van Heusden entant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 29 avril 2016.

La nomination de Monsieur Luc Leroi, gérant, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, Belgique, avec adresse professionnelle au 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg, en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 29 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée dans le temps.

La nomination de Monsieur Damien Warde, gérant, né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, avec adresse professionnelle au 22, rue de Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 29 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée dans le temps.

La nomination de Monsieur Douwe Terpstra, gérant, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 29 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée dans le temps.

La nomination de Monsieur Andrew O'Shea, gérant, né le 13 août 1958 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 29 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée dans le temps.

Le siège social de la Société est transféré au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Luxembourg, avec effet au 29 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour GL Europe Scheffield 1 S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016101093/31.

(160072725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Greenlake Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101096/9.

(160071993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Immowest Lux VII Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.173.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique datée du 18 avril 2016

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Gerold HELLMICH, né le 9 juillet 1969 à Linz, Autriche, demeurant professionnellement au 11, Wienerbergstrasse, 1100 Vienna, Autriche, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Jürgen NARATH, né le 23 juillet 1974 à Leutschach, Autriche, demeurant professionnellement au Kurt-Tichy-Gasse 7/6, 1100 Vienna, Autriche, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 1 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Immowest Lux VII S.à r.l.
 Un mandataire

Référence de publication: 2016101136/18.

(160072211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Immowest Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.508.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique datée du 18 avril 2016

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Gerold HELLMICH, né le 9 juillet 1969 à Linz, Autriche, demeurant professionnellement au 11, Wienerbergstrasse, 1100 Vienna, Autriche, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Jürgen NARATH, né le 23 juillet 1974 à Leutschach, Autriche, demeurant professionnellement au Kurt-Tichy-Gasse 7/6, 1100 Vienna, Autriche, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 1 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Immowest Lux VIII S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016101137/18.

(160072210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

New Dawn EPP Issuer Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101315/10.

(160071644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

New Dawn MEP Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101316/10.

(160072547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

O.S.S. 117, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 75, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.692.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour O.S.S. 117 SARL
Signature

Référence de publication: 2016101329/12.

(160072424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.526.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016101330/13.

(160071638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Orange Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.811.105,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.144.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de transfert en date du 1^{er} décembre 2015, l'un des associés de la Société, CEP III Nelson Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son adresse au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191908, a transféré, avec effet au 12 avril 2016, les 90.555.250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Orange Bidco Limited, une société immatriculée auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 117588, ayant son adresse au 1, Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orange Investment S.à r.l.

Référence de publication: 2016101332/17.

(160072559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

OCM Luxembourg Desert Sky Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.045.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent la première version déposée au RCS le 16 décembre 2015 sous le numéro L150227070.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101333/11.

(160072012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Perpetuum SICAV-FIS, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 204.125.

—
Der Verwaltungsrat der Perpetuum SICAV-FIS, S.A. hat in der konstituierenden Verwaltungsratssitzung vom 6. April 2016 mit Wirkung zum 6. April 2016 Herrn Martin Unverdorben (geschäftsansässig in D-10117 Berlin, Unter den Linden 13-15) zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Der Verwaltungsrat der Perpetuum SICAV-FIS, S.A. hat in der konstituierenden Verwaltungsratssitzung vom 6. April 2016 mit Wirkung zum 6. April 2016 Frau Dr. Vera Anita von Doetinchem de Rande (geschäftsansässig in D-10629 Berlin, Walter-Benjamin-Platz 6-8) zur stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Luxembourg, den 28. April 2016.

Patrick Weydert / Eugen Lehnertz.

Référence de publication: 2016101346/14.

(160072135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

PowerTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1619 Luxembourg, 28, rue Michel Gehrend.

R.C.S. Luxembourg B 69.837.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101352/10.

(160072229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Pro Fonds (Lux)

Die Ordentliche Generalversammlung der Pro Fonds (Lux) vom 29. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung beschließt, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29 April 2016.

Für Pro Fonds (Lux)

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016101354/15.

(160072401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.969.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

THERE APPEARED:

PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.A R.L., a company having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 132.210);

here represented by Mr Marc BECKER, employee, residing professionally in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 20, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.A R.L., is the sole actual shareholder of ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Gérard LECUIT, then residing in Luxembourg, on October 8, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2719 of November 26, 2007, the articles of which having been amended by notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, then residing in Luxembourg on June 7, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1845 on 24 July 2012. (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.A R.L., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 132.210);

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.A R.L. précitée, est la seule et unique associée de la société ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2719 du 26 novembre 2007, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1845 du 24 juillet 2012. (la «Société»);

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment suivant les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires présentent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance,
4. le paiement est réalisé dans le respect des droits des créanciers de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016101358/94.

(160072019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Publity ABC Tower, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.905.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Publity ABC Tower, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.905., incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 18 June 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 2202 on 20 August 2014 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 5 November 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 3814 on 10 December 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

Agenda

1. Restatement of paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now be stated as follows:

" **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and/or one (1) or more class B managers (the "Class B Managers") and/or one (1) or more class C managers (the "Class C Managers"), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement."

2. Restatement of paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now be stated as follows:

" **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented."

3. Restatement of paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now be stated as follows:

" **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager."

4. Restatement of article 19 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

5. Restatement of article 21 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

6. Resignation of Thomas Olek as Class B Manager of the Company;

7. Reorganisation of the board of managers of the Company;

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now read as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now read as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now read as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 19 of the Articles that shall now read as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 21 of the Articles that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 1 July 2015 shall end on 30 June 2016 when a new transitional financial year shall start on 1 July 2016 and end on 31 December 2016.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Thomas Olek, professionally residing at 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Germany, as Class B Manager of the Company with immediate effect.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that Jérôme Devillet and Pierre Claudel will change from Class C Managers to Class B Managers with immediate effect for an unlimited period of time.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company is as of now composed as follows:

- Elliot Greenberg, as Class A Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, as Class B Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, as Class B Manager of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le sixième jour d'avril,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Publity ABC Tower, une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.905 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2202 en date du 20 août 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3814 le 10 décembre 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte du paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

2. Refonte du paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

3. Refonte du paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

4. Refonte de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

5. Refonte de l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

6. Démission de Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B de la Société;

7. Réorganisation du Conseil de gérance de la Société;

8. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»), le cas échéant, nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler le paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1)

Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 19 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 21 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 1 juillet 2015 s'achèvera le 30 juin 2016 et un nouvel exercice social transitoire commencera le 1 juillet 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Sixième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance de la démission de Thomas Olek, résidant professionnellement au 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Allemagne, en tant que Gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que Jérôme Devillet et Pierre Claudel passeront de Gérants de Classe C à Gérants de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de la présente résolution, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, en tant que Gérant de Classe A de la Société;
- Jérôme Devillet, en tant que Gérant de Classe B de la Société; et
- Pierre Claudel, en tant que Gérant de Classe B de la Société.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12166. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101359/262.

(160072072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

SDS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.923.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 27 avril 2016

- Le mandat de Monsieur Nigel Hammond, Administrateur A, est renouvelé avec effet à compter du 26 mars 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels de l'an 2021;

- Le mandat de Monsieur Harald Charbon, Administrateur B, est renouvelé avec effet à compter du 26 mars 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels de l'an 2021;

- Le mandat de Monsieur Denis Leroy, Administrateur A, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016101447/17.

(160072521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Selectum Stock Picking Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Pour SELECTUM STOCK PICKING FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016101448/13.

(160072155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Safindi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 162.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016101434/10.

(160072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101437/10.

(160072698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Star Check S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 172.113.

—
Extrait des décisions prises par le liquidateur en date du 4 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101480/12.

(160071978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Sweeper Capital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.571.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2016.

Julie Dalle Nogare.

Référence de publication: 2016101486/10.

(160072034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Sweeper Capital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.601.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2016.

Julie Dalle Nogare.

Référence de publication: 2016101487/10.

(160072036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

S2A Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 519.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 83.610.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016101490/10.

(160072533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

T T 1 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.756.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND SIXTEEN, ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF APRIL.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company T T 1 Lux, (herein referred to as "the Company"), a société anonyme having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received by Maître Gérard LECUIT, former notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2629 of 24 October 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 171756. The

articles have been amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2630 of 22 October 2013.

The Meeting is opened under the chairmanship of Mr Sebastien SCHAACK, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Kim REISCH, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Sebastien SCHAACK, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of CoPROcess S.A., R.C.S. Luxembourg B79541, as liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 445,710 (four hundred forty-five thousand seven hundred ten) shares, all under registered form, representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

CoPROcess S.A., a société anonyme, having its registered office at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B79541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company established as on the date of the putting of the Company into liquidation.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE VINGT-SIX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société T T 1 Lux, (ci-après «la Société») une société anonyme ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2629 du 24 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 171756. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2630 du 22 octobre 2013.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien SCHAACK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sebastien SCHAACK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination de CoPROcess S.A., R.C.S. Luxembourg B79541, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 445.710 (quatre cent quarante-cinq mille sept cent dix) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

CoPROcess S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B79541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur est dispensé d'inventaire et pourra se baser sur les comptes de la société établies à la date de la mise en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13593. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016101491/142.

(160071849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Teal Darlaston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.300.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.944.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016101492/20.

(160072717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Teal New Corby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.859.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016101494/20.

(160072715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Teal New Darlaston S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.867.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016101495/20.

(160072716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Teal New Doncaster S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.865.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016101496/20.

(160072340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Teal New Glasshoughton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.864.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016101497/20.

(160072339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Trimax Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.430.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016101524/12.

(160072395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Vintage Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 151.158.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101582/11.

(160072513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101583/18.

(160072480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101584/11.

(160072480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 20 April 2016:

The meeting decided to appoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter de Putron, chairman of the board of directors, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Michael Hunt, Director, VAM Advisory S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, with professional address at 15, op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr James Cripps, Consultant, with professional address at 36 Napier Avenue, GB-London SW6 3PT, United Kingdom

- Mr Brendan Adams, Consultant, with professional address at 6 Manor Way, Chesham, GB-Bucks HP5 3BG, United Kingdom

- Mr Nigel Watson, Sales Director, VAM Marketing Ltd, with professional address at 11th Floor, Tower 1, NeXTeracom Building, MS-Ebene Cybercity, Mauritius

- Mr Eduard von Kymmel, Chief Executive Officer, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Ernst & Young S.A., 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

B. Adams / B. Dufour

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 20 avril 2016 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'élire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Peter de Putron, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- M. Michael Hunt, directeur, VAM Advisory S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- M. Benoni Dufour, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à 15, op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg

- M. James Cripps, consultant, avec adresse professionnelle à 36 Napier Avenue, GB-Londres SW6 3PT, Royaume-Uni

- M. Brendan Adams, consultant, avec adresse professionnelle à 6 Manor Way, Chesham, GB-Bucks HP5 3BG, Royaume-Uni

- M. Nigel Watson, directeur des ventes, VAM Marketing Ltd, avec adresse professionnelle à Tower 1, NeXTeracom Building, MS-Ebene Cybercity, Ile Maurice

- M. Eduard von Kymmel, PDG, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A., 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

B. Adams / B. Dufour

Administrateurs

Référence de publication: 2016101585/58.

(160072174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Vinum Petri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 154.354.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 29.04.2016.

Référence de publication: 2016101586/10.

(160072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Wallis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.416.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101589/17.

(160072490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Walux Bioenergy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 5B, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.049.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2016101590/13.

(160071634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Waren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 134.248.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 29 avril 2016:

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2022:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat, de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2022:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 145.505).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAREN S.A.

Référence de publication: 2016101591/21.

(160071999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2016

Am 11. März 2016 um 9 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Aufsichtsratsmandate der Mitglieder, Rüdiger Tepke, Joachim Olearius und Dr. Peter Rentrop-Schmid wurden um ein weiteres Jahr verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2017 stattfindenden Generalversammlung.

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2016 bestellt.

Luxemburg, den 29.4.2016.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016101598/16.

(160072187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Master Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.136.

—
Veuillez noter le changement de siège social de l'associé AQUITAINE TRUSTEES LIMITED, agissant en tant que Trustee du Trust "CHATEAU TRUST", ayant son siège social au Level 5, Mill Court, La Charroterie, GY1 1EJ St Peter Port, Guernsey.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

MASTER MURABAHA S.à r.l.

Référence de publication: 2016097717/14.

(160067515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.
